

Le 27 mai 2020

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue au chalet des loisirs au 1896, chemin du Village, le mercredi 27 mai 2020, à 18 h 30, à huis clos, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Chantal Valois, Mylène Joncas, Isabelle Jacques, Monique Richard, Daniel Millette et Serge St-Pierre. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Monsieur Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

- 1 Ouverture de l'assemblée et moment de recueillement
- 2 Confirmation de la notification de l'avis de convocation
- 3 Acceptation de l'ordre du jour
- 4 Avis de motion du Règlement no869-1;
- 5 Dépôt du projet de Règlement no869-1;
- 6 Retrait du dossier no2019-0051 à la Cour Municipale de Sainte-Adèle;
- 7 Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, monsieur le maire Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée à 18 h 30.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 20 mai 2020.

3. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution
2020-05-129
Acceptation de
l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion
Règlement
869-1 – Aide
financière
complé.
AccèsLogis

4. Avis de motion du Règlement n°869-1, modifiant le Règlement n°869 – Aide financière complémentaire Accès Logis Québec

Avis de motion est donné par la conseillère Mylène Joncas, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement n°869-1, modifiant le Règlement n°869, portant sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec sera adopté.

Dépôt du projet
Règl. 869-1 –
Aide financière
complé.
AccèsLogis

5. Dépôt du projet du Règlement n°869-1, modifiant le Règlement n°869 – Aide financière complémentaire Accès Logis Québec

Monsieur le Maire Charbonneau dépose et procède à l'explication sommaire du projet de Règlement n°869-1, modifiant le Règlement n°869, portant sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec.

Résolution
2020-05-130
Retrait dossier
n°2019-0051

6. Retrait du dossier n°2019-0051 à la Cour Municipale de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'un constat d'infraction n°2019-0051, daté du 17 octobre 2019, se trouve pendant devant la Cour Municipale de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QU'une lettre d'engagement du défendeur, datée du 27 janvier 2020, a été transmise et dans laquelle il s'engage à collaborer avec la Municipalité quant à l'application de la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE le Règlement n°803-2 *portant sur les délégations de pouvoirs générales modifiant le Règlement n°803 et établissant les règles applicables en ce qui a trait à l'administration des finances, de la délégation du pouvoir de dépenser, du contrôle et des suivis budgétaires, ainsi que de la politique d'achat* autorise le secrétaire-trésorier à retirer un constat d'infraction dont le Conseil consent;

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard consent à retirer le dossier n°2019-0051, daté du 17 octobre 2019, affaire pendante devant la Cour Municipale de la Ville de Sainte-Adèle.

ADOPTÉE

Résolution
2020-05-131
Levée de la
séance

9. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par le conseiller: Serge St-Pierre
et résolu unanimement:

QUE cette séance soit levée à 18 h 33.

ADOPTÉE

Claude Charbonneau
Maire

Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier